



## **RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE**

**Réunion en mode virtuel, 15 – 18 juin 2021**

### **1. Résumé**

Le Groupe de travail sur la faune sauvage (ci-après désigné « Groupe de travail ») a tenu une réunion en mode virtuel, en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie.

Pour soutenir la mission de transparence de l'OIE, le Groupe de travail a proposé certaines actions en vue d'améliorer et de simplifier le mécanisme de notification des maladies de la faune sauvage et d'accroître la sensibilité du système OIE-WAHIS. Le Groupe de travail a également discuté des dispositifs qui aident les Membres à gérer les incidents sanitaires survenant dans la faune sauvage, puis il a formulé des recommandations. L'« Outil d'évaluation des besoins pour les programmes nationaux de santé pour la faune sauvage » a été présenté au Groupe de travail.

Le Groupe de travail a été informé : des conclusions du Thème technique intitulé « Enseignements tirés de la pandémie, avant et pendant la crise : Comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience Une seule santé » ; des principales étapes franchies depuis l'adoption du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage ; et des conclusions de la première réunion du Groupe *ad hoc* chargé d'élaborer des lignes directrices sur « la réduction du risque d'émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement ». Le Groupe de travail a formulé des commentaires et des recommandations sur ces différents points.

Pour soutenir la mission de l'OIE relative à la promotion des Services vétérinaires, le Groupe de travail a proposé de mettre en œuvre des actions qui permettront de renforcer la composante faune sauvage de l'Outil PVS de l'OIE et d'améliorer le fonctionnement du réseau de Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage (ci-après désignés « PFFS »).

Pour finir, le Groupe de travail a établi une structure-type de rapport annuel qui guidera ses membres pour la rédaction des rapports annuels régionaux concernant la survenue d'incidents sanitaires notables dans la faune sauvage.

### **2. Ouverture de la réunion**

La réunion du Groupe de travail s'est tenue par visioconférence du 15 au 18 juin 2021. Elle était présidée par le Docteur William Karesh.

Le Docteur Keith Hamilton, Chef du Service de la préparation et de la résilience de l'OIE, a accueilli les membres et les a remerciés pour leur contribution exceptionnelle envers l'OIE en tant que membres de ce Groupe de travail. Il a particulièrement salué leur contribution au Thème technique de la Session générale de 2021 et à l'élaboration du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage, ainsi que la participation de plusieurs membres au « Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la réduction du risque d'émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement ». Il s'est également félicité du précieux soutien que la Docteure Tiggy Grillo (experte mise à la disposition de l'OIE par *Wildlife Health Australia*) a apporté au programme de l'OIE en matière de faune sauvage, et de la contribution du Ministère australien de l'agriculture, des eaux et de l'environnement (*Australian Department of Agriculture, Water and the Environment*) en tant que premier bailleur de fonds à soutenir les activités menées au titre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. La Docteure Marcela Uhart et le Docteur William Karesh ont été remerciés pour leurs exposés – sur le rapport du

Groupe de travail et sur le Thème technique – mis en ligne pour la Session générale. Il a été observé que ces vidéos ont été les plus regardées de toutes celles mises en ligne à cette occasion.

### 3. Adoption de l'ordre du jour et désignation des rapporteurs

Des membres ont été nommés rapporteurs pour chacune des sessions de la réunion. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux annexes I et II.

### 4. Données sanitaires

La Docteure Paula Caceres et le Docteur Paolo Tizzani ont représenté le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD) de l'OIE lors de cette session sur les données sanitaires. La Docteure Tiggy Grillo représentait le Service de la préparation et de la résilience.

#### 4.1. Amélioration et simplification du mécanisme de notification des maladies afin d'accélérer la transmission d'informations présentant un grand intérêt

Le Groupe de travail a été informé de l'état de développement du module de notification OIE-WAHIS-Wild. Selon les informations qui lui ont été communiquées, le module devrait être finalisé en 2022. Il a également été informé que, dans l'attente de ce module, la stratégie alternative de déclaration des maladies consiste à revenir aux tableaux Excel que les PFFS utilisaient par le passé pour transmettre des données sur les maladies de la faune sauvage non listées, et à saisir manuellement ces données dans l'ancien système WAHIS, auquel le personnel de l'OIE a toujours accès. Pour la saisie manuelle dans l'ancien système WAHIS il faudra recourir aux ressources/personnel du WAHIAD. Une demande de données sera adressée aux PFFS accompagnée des fiches techniques récemment rédigées concernant des maladies de la faune sauvage qui ne sont pas sur la Liste de l'OIE, et de documents expliquant comment communiquer ces données. L'ancienne interface publique de WAHIS-Wild n'étant plus accessible, il était impératif de trouver un autre moyen de publier toutes les données collectées et de les mettre à la disposition des Membres et d'autres utilisateurs. Le WAHIAD a présenté une solution provisoire de publication des données et de recherche en ligne, qui a été créée au moyen du logiciel Power BI (<https://powerbi.microsoft.com/fr-fr/>).

Dans le cadre des travaux entrepris afin d'améliorer et de simplifier les dispositifs de notification des maladies, le Groupe de travail a été informé de l'existence d'un nouveau guide interne de l'OIE à l'intention des experts qui auront été sélectionnés par l'OIE pour évaluer si une maladie infectieuse répond à la définition de *maladie émergente* qui a été établie par l'OIE et qui apparaît dans le Glossaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (« *Code terrestre* »). Ledit guide fournit des indications sur ce qui est considéré comme nécessaire en termes de qualité et de type d'informations, ainsi que des indications pour l'interprétation des principaux termes utilisés dans cette définition de *maladie émergente* – éléments indispensables pour déterminer si une maladie infectieuse doit être officiellement désignée comme une *maladie émergente* dans le tableau de référence d'OIE-WAHIS et dans le Registre des maladies émergentes. La reconnaissance formelle d'une maladie en tant que *maladie émergente* encouragera les Membres de l'OIE à la déclarer, et une telle reconnaissance suggère que cette maladie pourrait, ultérieurement, être incluse dans la Liste de l'OIE. Le Groupe de travail s'est penché sur le calendrier. Il a été observé que, compte tenu du temps que peut prendre l'évaluation formelle d'une maladie infectieuse par les Commissions spécialisées, les experts en la matière, le Siège de l'OIE et les Membres de l'OIE, ces derniers doivent continuer à déclarer les *maladies émergentes* sur OIE-WAHIS au moyen des Notifications immédiates, conformément aux articles 1.1.3. et 1.1.4. du *Code terrestre*. Les Membres ont également été encouragés à continuer de transmettre à l'OIE des informations zoonosaires au titre de l'article 1.1.6. du *Code terrestre*.

#### Actions proposées :

- Le Groupe de travail est convenu qu'il serait utile d'obtenir, via les fichiers Excel, des données concernant les années 2019 et 2020, d'autant plus que cela donnerait aux PFFS une première occasion de saisir ces données en s'aidant des fiches techniques.
- Le Groupe de travail a demandé à examiner les documents internes de l'OIE intitulés *Procédure opératoire normalisée pour déterminer si une maladie doit être considérée comme une maladie émergente* et *Guide pour l'interprétation de la définition de maladie émergente du Code terrestre de l'OIE* et à formuler des commentaires (avant décembre 2021).

## 4.2. Amélioration de la sensibilité du système

Le Groupe de travail a été informé qu'une étude de cas qui se penche sur la sensibilité actuelle du système OIE-WAHIS a été réalisée en comparant les données sanitaires sur la faune sauvage rapportées dans OIE-WAHIS aux données trouvées dans le domaine public. Cette étude de cas se fonde sur les foyers de tularémie signalés dans la faune sauvage en Amérique du Nord et en Europe au cours de la période 2014-2019. Tout d'abord, une analyse a été réalisée en utilisant trois sources de données (OIE-WAHIS, ProMED, Epidemic Intelligence from Open Sources). Puis un modèle a été créé en intégrant les données issues d'une quatrième source (la littérature scientifique collectée dans PubMed). Avec la méthode utilisant trois sources, on obtenait 93 signalements de tularémie (IC de 95 %, 75-114), avec une sensibilité d'OIE-WAHIS de 90 %. Avec la méthode à quatre sources, le chiffre s'élevait à 120 signalements de tularémie (IC de 95 %, 99-143) et la sensibilité d'OIE-WAHIS descendait à 70 %. Les résultats indiquaient une bonne sensibilité du système OIE-WAHIS pour la tularémie en utilisant l'approche à trois sources, mais une faible sensibilité lorsque les données issues de la littérature scientifique étaient incluses. Cette analyse fournit une approche utile pour évaluer d'autres maladies qui font l'objet de notifications à l'OIE (qu'elles figurent, ou non, sur la Liste de l'OIE) ; elle pourrait être utilisée pour repérer des maladies et des régions pour lesquelles il existe une faible sensibilité en termes de déclaration internationale. À cette fin, le WAHIAD a déjà établi une méthode d'analyse et un script R pour évaluer de manière uniformisée d'autres maladies figurant, ou non, sur la Liste de l'OIE. Ceci pourrait permettre d'évaluer et de placer en tête des priorités certaines maladies de la faune sauvage qui figurent sur la Liste de l'OIE mais qui sont sous-déclarées et sur lesquelles les actions proposées au titre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage devraient se concentrer. Un article sur l'étude de cas relative à la tularémie a été rédigé pour être publié.

Un point sur la réalisation des « Objectifs de la notification sur une base volontaire des maladies de la faune sauvage ne figurant pas dans la Liste de l'OIE »<sup>1</sup> a été présenté au Groupe de travail. Il s'agissait notamment de déterminer si ces objectifs étaient clairs et en cours de réalisation, et s'il convenait ou non de fixer des objectifs supplémentaires réalisables et bénéfiques. Les objectifs actuels et les objectifs supplémentaires proposés ont été présentés en s'appuyant sur plusieurs critères, notamment : 1) les informations requises pour atteindre l'objectif ; 2) les outils de surveillance nécessaires pour générer les informations requises ; 3) la capacité d'analyse des informations reçues par l'OIE. Le Groupe de travail est convenu de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine réunion.

Afin d'aider et encourager les Membres de l'OIE à fournir des déclarations sur une base volontaire, un certain nombre de ressources et d'activités ont été mises en place ou ont été engagées. Parmi celles-ci figurent les fiches techniques pour les maladies non listées de la faune sauvage, le guide concernant les maladies infectieuses émergentes, ainsi que les instructions pour faciliter la déclaration sur base volontaire (voir également le point 4.1.). Par ailleurs, le Groupe de travail s'est interrogé sur la meilleure façon d'étudier quels sont les obstacles et les besoins concernant la déclaration sur base volontaire. Une enquête a été conçue à l'intention des PFFS afin d'étudier les besoins en formation, les activités en cours en matière de surveillance de la faune sauvage, ainsi que les obstacles à la déclaration des maladies sur base volontaire. Le Groupe de travail a mis en évidence la nécessité de développer des relations/réseaux de confiance, actifs et bidirectionnels, avec les PFFS, et d'étudier les technologies existantes qui pourraient faciliter la déclaration et le partage de données entre les systèmes. Le développement de WHISPERS (<https://whispers.usgs.gov/>) a été présenté comme un exemple de technologie qui pourrait être utilisée pour transmettre directement une déclaration de maladie de la faune sauvage d'une base de données nationale vers OIE-WAHIS. Une série de réunions sous-régionales ont été organisées afin de discuter des réseaux de santé de la faune sauvage dans la région Asie-Pacifique et de recueillir des points de vue utiles sur les exigences et les caractéristiques de ces réseaux qui seraient susceptibles d'être appliquées dans d'autres régions. En raison de la pandémie et de la nécessité d'améliorer la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », plusieurs groupements internationaux majeurs, dont le G20 et le G7, ont souligné l'importance stratégique de la collecte et du partage des données sanitaires de la faune sauvage entre les différents systèmes de déclaration. C'était également un élément clé du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Il est important pour l'OIE de ne pas se laisser distancer tandis que d'autres initiatives internationales prennent de l'ampleur.

---

1 Les objectifs actuels sont les suivants : « documenter les apparitions nouvelles ou inattendues de causes infectieuses ou non infectieuses de mortalité ou de morbidité dans la faune sauvage, qui ne sont pas notifiées à l'OIE en tant que maladie émergente ou en tant que maladie listée par l'OIE, afin d'améliorer la connaissance de la situation et la transparence » et « générer des connaissances sur la présence/absence d'agents infectieux ou non infectieux dans la faune sauvage, afin d'identifier les risques sanitaires actuels et potentiels ».

Un exercice initial de priorisation visant à évaluer, au regard des critères établis par le Groupe de travail en mars 2020, les maladies de la faune sauvage qui ne sont actuellement pas sur la Liste de l'OIE, a également été présenté au Groupe de travail.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail est convenu de revoir les objectifs de la déclaration et de réviser les maladies non listées de la faune sauvage lors de sa prochaine réunion, en s'appuyant sur les activités en cours ou à entreprendre avant la fin septembre 2021.
- Un article sur l'étude de cas relative à la tularémie a été proposé à la publication.
- Interroger/Impliquer les PFFS afin d'étudier les besoins en matière de formation, les activités actuelles de surveillance de la faune sauvage, ainsi que les obstacles à la déclaration volontaire et ce, avant la session de formation des PFFS en septembre 2021.

## **5. Mécanismes visant à aider les Membres à gérer les événements sanitaires dans la faune sauvage**

Au cours des 20 dernières années, plusieurs épizooties ainsi que plusieurs événements générant une importante mortalité se sont produits dans la faune sauvage de par le monde (par ex. : vautours empoisonnés par le diclofénac, amphibiens infectés par *Batrachochytrium dendrobatidis* et *B. salamandrivorans*, antilopes saïga infectées par *Pasteurella multocida* de sérotype B). Lors de ces épisodes de mortalité massive, l'OIE n'avait pas fourni de soutien technique pour l'enquête et l'intervention. Toutefois, il a été estimé que l'OIE pourrait et devrait soutenir les mesures mises en œuvre lors de tels épisodes.

Le Groupe de travail a discuté de cette situation et a conclu qu'il existait probablement déjà des instructions ou des conseils simples et normalisés pour gérer les épisodes de mortalité massive dans la faune sauvage et que ces instructions ou conseils pourraient être adaptés afin de faciliter la conduite des enquêtes, la gestion et la déclaration par les pays.

Actions proposées :

- Le Groupe de travail a suggéré de faire le point sur la situation et, sur la base de ces informations, de proposer, lors de sa prochaine réunion, soit de faire valoir les instructions et les lignes directrices existantes pour gérer les épisodes de mortalité massive dans la faune sauvage, soit d'en rédiger de nouvelles.
- Le Groupe de travail a proposé que, une fois les instructions et les lignes directrices identifiées, soit mise en place à l'OIE une procédure rapide et facile qui permettra à tout Membre de l'OIE d'obtenir du soutien lors d'un épisode de mortalité massive dans la faune sauvage.

## **6. Conclusions du Thème technique sur « Les enseignements tirés de la pandémie, avant et pendant la crise : Comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience Une seule santé »**

Le Thème technique de 2021 – « Enseignements tirés de la pandémie, avant et pendant la crise : Comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience Une seule santé » – et la Résolution (n° 31) l'accompagnant ont été présentés au Groupe de travail. Le Docteur Karesh a été remercié pour son soutien lors de la rédaction du Thème technique, pour sa présentation du Thème à l'Assemblée mondiale des Délégués et pour avoir facilité la discussion sur la Résolution (n° 31) connexe. L'OIE a reçu des commentaires de nombreux pays sur le projet de résolution. Ces commentaires ont apporté de la valeur ajoutée et ont montré un engagement fort de la part des Membres sur les questions ayant trait à « Une seule santé », à la gestion de la santé de la faune sauvage, aux laboratoires durables et à la gestion des urgences. L'adoption à l'unanimité de la Résolution n° 31 a mis en évidence l'engagement des Membres de l'OIE à intégrer au cœur du programme d'action de l'OIE les questions relatives à la gestion de la santé de la faune sauvage, aux laboratoires durables et à la gestion des urgences. La Résolution n° 31 recommande en particulier : que la gestion de la santé de la faune sauvage soit mieux intégrée dans les stratégies de santé animale et les stratégies « Une seule santé » ; que l'OIE et ses Membres œuvrent ensemble à l'amélioration de la déclaration à l'OIE des informations sur la santé de la faune sauvage ; que des efforts accrus soient déployés pour renforcer les approches multisectorielles et systémiques ; que le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage soit avalisé, et que l'OIE recherche des financements pour le faire fonctionner. Il a également été relevé que la durabilité des laboratoires était étroitement liée à la gestion de la santé de la faune sauvage (surveillance épidémiologique) et que les stratégies de pérennisation des laboratoires devraient aussi envisager de soutenir la surveillance des maladies de la faune sauvage.

#### Recommandations :

- Le Groupe de travail a affirmé la nécessité de mieux prendre en compte la gestion de la santé de la faune sauvage (surveillance épidémiologique) dans le programme relatif aux laboratoires durables.

### **7. Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage**

Une synthèse des principales étapes, depuis l'adoption du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage en décembre 2020, a été présentée au Groupe de travail. Le budget, la situation en matière de financement et les ressources humaines ont également été exposés, et il a été précisé que la mise en œuvre du programme reposait sur un groupe restreint de personnel dédié. Pour finir, chaque ensemble de tâches a été présenté, avec un aperçu des activités qui ont débuté ou qui débuteraient dans les prochains mois. Ces derniers mois, l'accent a été mis sur la recherche de financement, l'établissement d'un plan de travail quinquennal chiffré, la priorisation des activités, le dialogue avec les collègues des autres Services de l'OIE afin de les mobiliser, ainsi que sur la manière de commencer par des succès rapides pour que la mise en œuvre du programme puisse progresser.

Le Groupe de travail a fait observer qu'il convenait d'accorder la priorité à des activités telles que la collaboration avec la CITES, la « Tripartite », les Centres collaborateurs de l'OIE, le Processus PVS et les PFFS, autrement dit les activités les plus à même de générer des résultats. En effet, les décisions prises à l'heure actuelle en matière de priorisation reposent sur plusieurs contraintes telles que la capacité du personnel de l'OIE à mettre en œuvre les activités prioritaires, la nécessité d'établir une base solide et l'importance de comprendre les besoins des parties prenantes de l'OIE et les possibilités de financement. Le Groupe de travail a reçu l'assurance que les deux objectifs du Cadre étaient toujours d'actualité, mais aucun résultat ne peut être présenté/établi six mois à peine après le début officiel du programme. Les autres discussions ont porté sur l'importance d'établir un réseau de Centres collaborateurs de l'OIE axé sur la faune sauvage pour bâtir une communauté de pratique et mobiliser l'expertise et les ressources nécessaires. Certes, l'OIE encourage les Centres collaborateurs à mettre en place des réseaux, mais un soutien institutionnel supplémentaire permettrait d'amorcer le processus. Enfin, la question de savoir comment accroître l'intérêt des Points focaux à soutenir les activités du Cadre a également été débattue. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à la nécessité de garantir les ressources humaines supplémentaires indispensables pour mettre en œuvre le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.

#### Recommandations :

- Le Groupe de travail a proposé d'apporter son soutien à l'OIE afin de définir une orientation stratégique pour la santé de la faune sauvage et de s'assurer que la mise en œuvre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage progresse bien ;
- Le Groupe de travail a également souligné la nécessité de concevoir des indicateurs et des outils de mesure pour suivre les résultats du programme.

### **8. Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque d'émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement**

La raison d'être et le mandat du « Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque d'émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement » ont été présentés dans les grandes lignes au Groupe de travail. Il a été pris acte de la participation de plusieurs membres du Groupe de travail au Groupe *ad hoc*, ce qui permettra un échange d'expertise et une synergie entre les deux groupes.

Le Groupe de travail a appuyé la proposition que les lignes directrices provisoires en cours de rédaction par le Groupe *ad hoc* comprennent des recommandations concernant l'identification et la réduction des risques à l'échelle nationale et infranationale, et que ces lignes directrices recourent, pour les chaînes de valeur et les chaînes d'approvisionnement (de la source à la destination finale), à un cadre conceptuel sur lequel les pays pourraient se fonder pour déterminer le point de départ de certaines activités telles que l'identification des différents risques et des différentes populations à risque, le suivi des risques et les options de gestion des risques.

### **9. Les différents outils d'évaluation des capacités/besoins en matière de santé de l'environnement et de la faune sauvage**

À l'heure actuelle, l'évaluation des capacités dont disposent les services en charge de la santé de la faune sauvage et de la santé de l'environnement est inexistante. Dans de nombreux cas, aucun système de santé de l'environnement n'a été formellement établi, avec la désignation de fonctions, de secteurs et autres champs d'application systématiques. Pour remédier à cette situation, deux exemples d'outils d'évaluation ont été conçus afin d'aider les pays à accroître les capacités de leurs systèmes nationaux de santé de l'environnement et de la faune sauvage :

- « Évaluation des services de santé de l’environnement au niveau des pays » (*Country Assessment for Environmental Health Services*). Cet outil a pour fonction d’aider les pays à évaluer leurs capacités de départ et à repérer leurs principales carences. Il propose des pistes de travail et des lectures de référence. Son large spectre entend favoriser la coordination « Une seule santé » mais il peut s’ensuivre une évaluation plus approfondie sur un sujet précis. Cet outil s’appuie sur des initiatives qui existent déjà et qui favorisent la résilience environnementale, telles que les initiatives de la Banque mondiale dénommées « Diagnostic en matière de changement climatique et de santé » (*Climate Change and Health Diagnostic*) et « Analyse environnementale par pays » (*Country Environmental Analysis*).
- « Évaluation des besoins des programmes nationaux de santé de la faune sauvage » (*Needs Assessment for National Wildlife Health Programmes*). Cet outil fournit un processus d’évaluation de la situation des programmes nationaux de santé de la faune sauvage, aide à définir les souhaits d’évolution et permet de repérer les lacunes et les besoins du programme en termes de fonctions et de capacités. Il évalue tous les aspects d’un programme national de santé de la faune sauvage, notamment : capacités en matière de diagnostic (anatomopathologie, toxicologie, microbiologie), épidémiologie appliquée (appréciation du risque, enquêtes épidémiologiques, conception de la surveillance), gestion des informations sanitaires (bases de données, mobilisation des connaissances, aide à la prise de décision), harmonisation et coordination (planification au niveau national, communication, réseaux de partenaires, élaboration de procédures opératoires normalisées), communication sur les risques, recherche appliquée, gestion des maladies et promotion de la santé (actions et interventions), gestion et administration des programmes (gouvernance, planification stratégique, ressources financières et humaines, développement de la main d’œuvre).

Ces deux outils d’évaluation ont pour but d’aider les pays à définir leurs priorités en termes de capacités et à les gérer tout en optimisant le recours à l’infrastructure existante. Ces outils peuvent éventuellement être utilisés ensemble, pour, dans un premier temps, étudier les questions d’environnement et de faune sauvage sous un angle élargi, puis pour se pencher plus particulièrement sur les besoins et la planification du système de santé de la faune sauvage. Les résultats ainsi obtenus peuvent aussi être utilisés pour guider les stratégies nationales et internationales en matière de formation et d’investissements (et éventuellement en matière de réseaux pour tirer parti des laboratoires régionaux ainsi que d’autres expertises et infrastructures). Il a été noté qu’il existait également des possibilités d’affiner les outils PVS afin d’améliorer la collecte d’informations sur les capacités des Services vétérinaires nationaux à jouer un rôle dans le soutien de la gestion de la santé de la faune sauvage. Les rapports PVS, les enquêtes qui ont été envoyées aux PFFS par le passé, et les informations sur la déclaration des maladies de la faune sauvage peuvent apporter un éclairage utile sur les capacités passées et présentes.

#### Recommandations et actions proposées :

- Les membres du Groupe de travail soumettront leurs commentaires sur ces documents avant le 15 août 2021. Le document sera ensuite transmis à l’OIE pour considération.

## **10. Faciliter le transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic**

Madame Sofie H. Flensburg (Secrétariat de la CITES) a confirmé que le Secrétariat de la CITES était désireux de collaborer avec l’OIE sur la question du commerce de faune sauvage, au titre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, ainsi que sur la question des transferts internationaux d’échantillons à des fins de diagnostic. Elle a informé le Groupe de travail de l’OIE sur la faune sauvage que le Comité permanent de la CITES avait mis en place un groupe de travail sur la CITES et les zoonoses ; celui-ci, qui compte plus de 50 membres, dont l’OIE, a suscité un très vif intérêt de la part des partenaires internationaux. Le Président de ce groupe de travail de la CITES présidera également le Comité permanent de la CITES. Madame Flensburg a souligné que les lignes directrices qui seront élaborées par le « Groupe *ad hoc* de l’OIE sur la réduction du risque d’émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d’approvisionnement » pourraient être considérées par ce groupe de travail de la CITES.

Madame Flensburg a présenté les orientations relatives à deux procédures spécifiques de la CITES visant à faciliter les échanges internationaux d’échantillons à des fins de diagnostic pour les espèces qui apparaissent aux Annexes I et II de la CITES : la « procédure simplifiée » et la « dérogation relative aux échanges scientifiques ». Ces orientations, qui sont rattachées à deux résolutions qui avaient été amendées en 2019 lors de la Conférence des Parties à la CITES, ont été entérinées en mai 2021 par le Comité permanent de la CITES. Madame Flensburg a expliqué les modalités d’application de ces procédures spécifiques et les avantages qu’elles présentent. La résolution Conf. 11.15 (Rev. CoP18) contenant des recommandations sur la dérogation relative aux échanges scientifiques a été amendée lors de la CoP18 afin, entre autres, de permettre aux centres de référence de l’OIE et aux laboratoires de référence officiels de se qualifier automatiquement pour être inclus dans le Registre CITES des institutions scientifiques. D’autres laboratoires de diagnostic vétérinaire peuvent être inscrits au Registre s’ils satisfont aux normes définies dans la résolution. L’échange d’échantillons à des fins de diagnostic entre deux institutions inscrites

est exempté de contrôles de la CITES sous certaines conditions. Dans la procédure simplifiée, les autorisations d'exportation et d'importation peuvent être partiellement remplies et délivrées avant la transaction commerciale afin d'accélérer celle-ci en cas d'urgence.

Le Groupe de travail a pris acte de cette avancée visant à faciliter le transport international rapide des échantillons à des fins de diagnostic. Il a toutefois insisté sur le fait que, en présence d'un foyer dans la faune sauvage, il peut s'avérer difficile d'obtenir des autorisations, même dans le cadre de procédures simplifiées. Les laboratoires de diagnostic – y compris ceux qui ne sont pas des centres de référence de l'OIE – présents dans un pays exportateur potentiel devraient envisager d'envoyer à l'organe de gestion national de la CITES une demande d'inscription au Registre CITES.

Madame Flensburg a noté que le Groupe de travail sur la faune sauvage pourrait contribuer à la mise à jour de ces orientations, mais si ces procédures spécifiques doivent être de nouveau amendées, les amendements devront être adoptés par la Conférence des Parties.

#### Recommandations et actions proposées :

- Le Groupe de travail élaborera une proposition visant à faciliter encore davantage les échanges d'échantillons à des fins de diagnostic et il collaborera avec le Secrétariat de la CITES.

## **11. Surveillance des maladies de la faune sauvage**

### **11.1. Le point sur la proposition d'évaluer la surveillance des maladies de la faune sauvage au niveau national**

Le Groupe de travail a été chargé d'élaborer une note conceptuelle regroupant des idées pour les futures formations destinées aux PFFS. Cette note conceptuelle propose de développer un outil d'évaluation des besoins des programmes nationaux de santé de la faune sauvage, qui évaluerait l'état du programme en question, définirait l'état futur envisagé, et identifierait les carences et les besoins du programme en termes de fonctions et de capacités de surveillance des maladies de la faune sauvage dans le pays considéré. Une fois les besoins évalués, l'équipe rédigerait un rapport au niveau national résumant les conclusions et recommanderait les prochaines étapes à suivre dans l'élaboration de ce programme de santé de la faune sauvage. Si une assistance supplémentaire s'avérait nécessaire, l'équipe et le Centre collaborateur de l'OIE pour la faune sauvage et la biodiversité collaboreraient alors avec le PFFS et les partenaires dans le pays afin de créer conjointement des activités de formation et de renforcement des capacités spécifiquement adaptées aux besoins du pays et à son niveau de capacité. Des modules de formation pré-élaborés seraient créés pour les compétences clés telles que la conduite d'enquêtes épidémiologiques en cas de foyers, la surveillance, la gestion des données, la promotion de la santé, etc. Le PFFS serait le premier point de contact et il encouragerait le personnel clé du pays à participer à l'évaluation des besoins et à la formation de suivi. Cette approche est cohérente avec le mandat de l'OIE et permettrait d'aider l'OIE à atteindre les buts et les objectifs de son plan stratégique et du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Le renforcement durable des capacités allouées à la santé de la faune sauvage dans le pays permettrait également : d'améliorer la qualité des données sur la surveillance de la santé de la faune sauvage ; d'améliorer la déclaration à l'OIE des maladies de la faune sauvage ; de protéger toutes les nations des maladies émergentes qui trouvent leur origine dans la faune sauvage ; de renforcer la conservation de la faune sauvage et la résilience des écosystèmes.

Ce sous-point est lié au point 9 ci-dessus sur les différents outils d'évaluation des capacités/besoins en matière de santé de l'environnement et de la faune sauvage.

#### Action proposée :

- Le Groupe de travail propose de diffuser cette note conceptuelle pour commentaires aux Services compétents au Siège de l'OIE, et d'examiner, lors de sa prochaine réunion, les commentaires reçus.

### **11.2. Le point sur l'élaboration éventuelle d'une norme de l'OIE sur la surveillance et le contrôle des maladies de la faune sauvage**

Le Groupe de travail a rédigé une note à l'intention de la Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres proposant de rédiger un nouveau chapitre sur la surveillance des maladies de la faune sauvage.

#### Action proposée :

- Une fois la note finalisée (avant la fin juin 2021), le Groupe de travail l'adressera au Secrétariat de la Commission du Code terrestre.

## 12. Intégrer dans l’Outil PVS de l’OIE les besoins en matière de santé de la faune sauvage

Le Groupe de travail a eu une discussion au sujet des domaines dans lesquels l’Outil PVS actuel (2019) présente des lacunes en ce qui concerne les capacités en matière de faune sauvage ; il est convenu qu’il serait nécessaire de mieux évaluer les capacités existantes des Membres de l’OIE en matière de faune sauvage, même si les outils et les mécanismes ne sont pas encore définis. Il a été noté que l’Outil PVS s’appuyait sur les informations détaillées du *Code terrestre* et du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l’OIE et que, par conséquent, il serait impératif de prendre en considération les éléments ayant trait à la faune sauvage figurant tant dans le *Code* que dans le *Manuel* afin de mieux intégrer la faune sauvage dans l’Outil PVS. Le Groupe de travail a également reconnu qu’il serait plus adapté de séparer les évaluations pour les animaux domestiques de celles pour la faune sauvage. À cet effet, le Groupe de travail a souligné que la définition actuelle de l’OIE pour la faune sauvage (dans le Glossaire du *Code terrestre*) pouvait induire en erreur lors du processus d’évaluation, car aux animaux sauvages en captivité, aux animaux féroces et aux animaux sauvages en liberté correspondent des problématiques de santé et de gestion sanitaire fort différentes. Ces nuances pourraient s’avérer importantes tant pour les outils d’évaluation que pour la déclaration sur WAHIS-Wild. Le Groupe de travail a donc proposé de réviser la définition actuelle de ce qu’est la faune sauvage pour l’OIE, en mettant en évidence des différences fondamentales entre les animaux féroces, les animaux sauvages en captivité et les animaux sauvages en liberté (voir Tableaux 1, 2a et 2b ci-après).

Tableau 1. Proposition de définition conforme au premier manuel de formation, avec indication du degré de liberté des animaux dans les différentes catégories

SUPERVISION & CONTRÔLE PAR LES HUMAINS	PHÉNOTYPE -> sélectionné par les humains ?	
	OUI = Domestique/Domestiqué	NON = Sauvage
OUI = En captivité	<b>Animaux domestiques</b> = bétail (dont volailles), animaux de compagnie	<b>Animaux sauvages captifs</b> = petites exploitations de gibier, animaux de zoo, animaux de compagnie exotiques
NON = En liberté	<b>Animaux féroces</b> = chiens, chats, etc., qui ont échappé à la supervision humaine et se sont établis dans l’environnement naturel	Animaux <u>sauvages en liberté</u> (sans supervision toute l’année) = <b>Faune sauvage</b>

Tableau 2. Problématiques de surveillance à prendre en considération, qui justifient la distinction en quatre catégories d'animaux décrite dans le Tableau 1. Deux points non inclus à dessein car fréquents dans les populations en liberté (même s'ils varient et portent à controverse) sont l'alimentation des animaux et la présence de clôtures.

Tableau 2.a. Facteurs pertinents au regard des capacités de diagnostic (techniques de laboratoire, compétences du personnel, etc.)

Capacités de diagnostic	Animaux domestiques	Animaux sauvages
Nombre d'espèces	Nombre limité, mammifères et oiseaux	Grand nombre, tous les taxons, dont certains sont protégés
Tests de diagnostic homologués	Oui	Non
La question de la conservation des espèces peut éventuellement retarder l'envoi d'échantillons au laboratoire compétent (permis de la CITES requis)	Non	Oui (espèces multiples)
Valeurs de référence, connaissances sur la biologie et la physiologie de l'hôte	Oui	Souvent inexistantes
Besoin d'une formation spécifique pour les vétérinaires (praticiens, anatomopathologistes, microbiologistes, etc.)	Non	Oui (souvent limitée ou inexistante)

Tableau 2.b. Facteurs pertinents au regard de la surveillance, la traçabilité, l'analyse de risque, l'épidémiologie, la gestion des maladies et le bien-être animal

Spécificité en rapport avec la surveillance	Animaux en captivité (supervision humaine étroite au moins une partie de l'année)	Animaux en liberté (aucune supervision humaine, à aucun moment de l'année ; habitat naturel)
Propriétaire	Oui	Non (même si, en pratique, l'État fait souvent office de propriétaire)
Secteur/entité gouvernementale/parties prenantes	Services vétérinaires, propriétaires	Environnement, garde-chasse, gardes forestiers, chasseurs
Identification, traçabilité, contrôle des mouvements	Oui	Non (uniquement possible pour les individus capturés à des fins de recherche)
Observation des cas	Oui (confinement, zone géographique limitée)	Difficile (comportement de l'espèce, environnement, vastes zones géographiques)
Problèmes potentiels concernant le bien-être animal	Oui	Rare (ex. translocations, réhabilitation : conditions de transport et dispositions à prendre pour une captivité temporaire)
Accès aux individus objets de l'enquête épidémiologique	Oui ; morts ou vivants (forte probabilité de trouver les carcasses à temps pour consigner le décès et effectuer des analyses)	Difficile ; surtout morts. Il est peu probable de trouver des carcasses (surtout en ce qui concerne les petites espèces en habitat forestier), sauf en cas de mortalité massive ; pas d'accès à des échantillons pour effectuer un dépistage généralisé (ou pour constituer un dossier de statut sanitaire « indemne ») chez les animaux protégés, non chassés

Lutte contre les maladies	Possible	Très difficile ou impossible
Qualité des échantillons	Potentiellement excellente (autolyse modérée, sérum clair)	Peut être très mauvaise (autolyse avancée) en raison de la découverte tardive, fortuite
Connaissance de la taille de la population (--> taille de l'échantillonnage, stratification, randomisation) et de sa densité	Oui (ou, du moins, possibilité de la déterminer avec un bon niveau de précision)	Non (ou uniquement chiffres approximatifs/imprécis)
Contacts inter-espèces / possibilités de transmission inter-espèces	Limités ; en grande partie maîtrisables	Nombreux, non mesurables et non maîtrisables
Influences de l'environnement	Gérables (conditions de captivité)	En grande partie ingérables (environnement naturel)
Approche sanitaire	Approche souvent individuelle, ou concerne à la fois l'individu et l'ensemble de la population	Concerne l'ensemble de la population (approche rarement individuelle)
Nécessité d'une formation spécifique pour les vétérinaires (surtout les épidémiologistes)	Non	Oui (la formation est souvent limitée ou inexistante)

Il a été reconnu que le fait d'inclure de manière explicite la santé de la faune sauvage dans l'ensemble du *Code*, y compris dans les chapitres spécifiques à des maladies, permettra au PVS de mieux évaluer la gestion de la santé de la faune sauvage.

Plusieurs aspects importants mentionnés dans l'Outil PVS nécessitent probablement une approche spécifique en fonction des différents types d'animaux couverts par la définition actuelle de la faune sauvage dans le *Code terrestre* (« désigne les animaux féroces, les animaux sauvages captifs et les animaux sauvages »), notamment :

- Dans le chapitre I (Ressources humaines, moyens matériels et financiers) : compétences et qualification du personnel vétérinaire
- Dans le chapitre II (Autorité et capacité techniques pour aborder des questions vétérinaires actuelles en s'appuyant sur des principes scientifiques) : capacités de laboratoire ; analyse des risques et épidémiologie ; gestion des maladies (prévention, contrôle et éradication) ; identification, traçabilité et contrôle des mouvements ; bien-être animal
- Dans le chapitre III (Interaction fréquente avec les acteurs non gouvernementaux) : communication ; consultation des acteurs concernés ; représentation officielle et collaboration internationale ; services cliniques vétérinaires.

Ce point est lié au point 9 ci-dessus sur les différents outils d'évaluation des capacités/besoins en matière de santé de l'environnement et de la faune sauvage.

### Recommandations :

- Le Groupe de travail a suggéré que l'équipe PVS de l'OIE examine le document sur l'analyse des écarts préparé par le Groupe de travail afin d'identifier les possibilités d'élargissement de l'Outil PVS pour inclure davantage d'informations sur les capacités et les besoins quant à la gestion de la santé de la faune sauvage, notamment : les compétences fondamentales, la coordination et la mise en œuvre d'« Une seule santé », ou encore l'action contre les maladies émergentes.
- L'amélioration des capacités en matière de santé de la faune sauvage est au cœur du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage. En effet, les évaluations des lacunes et des besoins y sont clairement désignées comme étant des actions à mener en première instance en vue d'améliorer les capacités et les compétences. Le Groupe de travail a recommandé que l'OIE clarifie ses attentes en ce qui concerne les capacités de diagnostic et les différentes activités qui se rapportent à la faune sauvage énumérées dans les chapitres I à III de l'Outil PVS ainsi que pour la déclaration des maladies dans WAHIS-Wild, afin de déterminer si ces attentes sont en accord avec la définition actuelle de la faune sauvage, car ceci sera d'une importance capitale pour concevoir et mettre en œuvre des outils d'évaluation et de formation appropriés.
- Le Groupe de travail a recommandé de réviser les définitions actuelles de l'OIE pour la faune sauvage.
- Le Groupe de travail a proposé que l'OIE envisage d'allouer des ressources humaines pour soutenir la coordination des évaluations sanitaires de la faune sauvage et le renforcement des capacités des Membres.

### **13. Foyers de maladies dans la faune sauvage et autres problématiques sanitaires émergentes notables présentant un intérêt pour l'OIE : rapports des membres du Groupe de travail sur la faune sauvage**

Lors de la réunion du Groupe de travail en décembre 2020, il avait été décidé d'élaborer un modèle de rapport afin de guider les membres du Groupe lors de la rédaction des rapports régionaux annuels sur les événements sanitaires nouveaux et marquants survenus dans la faune sauvage. Le Groupe de travail est convenu que l'objectif de ces rapports était de porter des événements sanitaires notables apparus dans la faune sauvage à l'attention des différents membres du Groupe de travail, de l'OIE et des Membres de l'OIE, en considérant la conservation des espèces/de la biodiversité et la santé publique. Le Groupe de travail a décidé de s'en tenir à un modèle le plus simple possible et a proposé que, pour chaque événement sanitaire notable, les informations suivantes (si elles sont disponibles) soient incluses dans les rapports régionaux :

- nom de la maladie / événement sanitaire, suivi de l'agent pathogène entre guillemets (ou : « infection par l'agent pathogène X ») ou de la cause non infectieuse ;
- cadre spatio-temporel : événement géographiquement limité (local), zone géographique réduite ou étendue, événement ponctuel ou récurrent (saisonnalité le cas échéant) ; ou événement s'étendant géographiquement au fil du temps (propagation de la maladie) ;
- pays/région(s) où l'événement est apparu ;
- espèce(s) impliquée(s) (suivi du nom latin en italiques et entre guillemets), statut sur la Liste rouge de l'UICN, conséquences pour la conservation de l'espèce ou des espèces impliquée(s) ;
- nombre approximatif d'animaux atteints (vivants ou morts le cas échéant), informations sur la taille de la population ou autres chiffres en rapport (par ex. tableau de chasse) ;
- caractéristiques d'émergence : détection pour la première fois dans le pays/la région, étiologie inconnue jusqu'alors, augmentation de l'incidence/de la propagation de la maladie, réémergence ;
- potentiel zoonotique / apparition de cas humains ;
- lien avec les échanges commerciaux ;
- mesures de gestion (prévention, surveillance, contrôle) ;
- source des informations (par ex. référence scientifique, rapport gouvernemental, rapport dans les médias, site web, communication personnelle) à citer dans le texte ;
- pour les maladies qui ne sont pas sur la Liste de l'OIE, inclure, le cas échéant, une déclaration (accompagnée d'une justification) indiquant s'il convient d'envisager d'inscrire la maladie sur la Liste de l'OIE ou de l'inclure en tant que maladie non listée de la faune sauvage.

#### **14. Réseau des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage**

Le Groupe de travail a conçu une version actualisée du mandat des PFFS, qui, notamment : permet au PFFS d'appartenir à des entités ne relevant pas de « l'Autorité compétente » ; inclut une référence aux activités du PFFS en lien avec le Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage ; institue le PFFS comme acteur de premier plan pour développer un réseau de surveillance des maladies de la faune sauvage au niveau national et pour déclarer les maladies de la faune sauvage au Siège de l'OIE au moyen du système WAHIS-Wild.

##### Action proposée :

- Le Groupe de travail a proposé de partager le document, pour commentaires, avec les Services compétents du Siège de l'OIE et les bureaux régionaux de l'OIE. Les commentaires seront présentés lors de la prochaine réunion du Groupe de travail.

#### **15. Questions diverses**

Dans le cadre du projet EBO-SURSY, des méthodes de test de diagnostic ont été développées pour détecter chez les primates humains et les primates non humains les anticorps dirigés contre les virus Ebola et pour détecter chez les chauves-souris les anticorps dirigés contre les coronavirus. Le Groupe de travail a été informé que trois articles scientifiques décrivant ces méthodes de test de diagnostic lui seraient envoyés après la présente réunion afin de voir si ces méthodes pourraient être incluses dans les fiches techniques consacrées aux maladies concernées qui ont été développées pour les maladies de la faune sauvage non listées par l'OIE.

#### **16. Dates de la prochaine réunion**

Le Groupe de travail a proposé que sa prochaine réunion se tienne du mardi 7 au vendredi 10 décembre 2021.

#### **17. Adoption du rapport**

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

---

.../Annexes

## **RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FAUNE SAUVAGE**

**Réunion en mode virtuel, 15 – 18 juin 2021**

---

- 1. Résumé**
  - 2. Ouverture de la réunion**
  - 3. Adoption de l'ordre du jour et désignation des rapporteurs**
  - 4. Données sanitaires**
    - 4.1. Amélioration et simplification du mécanisme de notification des maladies afin d'accélérer la transmission d'informations présentant un grand intérêt
    - 4.2. Amélioration de la sensibilité du système
  - 5. Mécanismes visant à aider les Membres à gérer les événements sanitaires dans la faune sauvage**
  - 6. Conclusions du Thème technique sur « Les enseignements tirés de la pandémie, avant et pendant la crise : Comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience Une seule santé »**
    - 6.1. Recommandations et poursuite de la discussion sur la présentation du Thème technique au cours de la Session générale
    - 6.2. Discussion concernant tout impact potentiel sur la mise en œuvre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage
  - 7. Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage**
    - 7.1. Mise en œuvre et plan chiffré du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage
    - 7.2. Résultats préliminaires (par ex. examen des partenariats internationaux, analyse de la littérature existante, etc.)
  - 8. Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque d'émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement**
  - 9. Les différents outils d'évaluation des capacités/besoins en matière de santé de l'environnement et de la faune sauvage**
  - 10. Faciliter le transport des échantillons prélevés dans la faune sauvage à des fins de diagnostic**
  - 11. Surveillance des maladies de la faune sauvage**
    - 11.1. Le point sur la proposition d'évaluer la surveillance des maladies de la faune sauvage au niveau national
    - 11.2. Le point sur l'élaboration éventuelle d'une norme de l'OIE sur la surveillance et le contrôle des maladies de la faune sauvage
  - 12. Intégrer dans l'Outil PVS de l'OIE les besoins en matière de santé de la faune sauvage**
  - 13. Foyers de maladies dans la faune sauvage et autres problématiques sanitaires émergentes notables présentant un intérêt pour l'OIE : rapports des membres du Groupe de travail sur la faune sauvage**
  - 14. Réseau des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage**
  - 15. Questions diverses**
  - 16. Dates de la prochaine réunion**
  - 17. Adoption du rapport**
-



## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 15 – 18 juin 2021

---

### Liste des participants

#### MEMBRES

---

**Dr William B. Karesh** (*Président*)  
Executive Vice President for Health and  
Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust  
520 Eighth Avenue, Suite 1200  
New York, NY. 10018  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Dr Markus Hofmeyr**  
Program Officer  
Environment Programme  
Wildlife Conservation & trade  
Oak Philanthropy (UK) Ltd  
3rd Floor, 43 Palace Street  
Londres SW1E 5HL  
ROYAUME-UNI

**Dr Rupert Woods**  
Suite E 34 Suakin Drive  
Mosman, NSW 2088  
AUSTRALIE

**Dre Marcela Uhart**  
Latin America Program  
One Health Institute  
School of Veterinary Medicine  
University of California, Davis  
Los Alerces 3376  
Puerto Madryn, Chubut (9120)  
ARGENTINE

**Dr Jonathan Sleeman**  
US Geological Survey  
US Department of Interior  
National Wildlife Health Center  
6006 Schroeder Road  
Madison, Wisconsin 53711  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Pr. Koichi Murata**  
Department of Wildlife Science  
College of Bioresource Sciences  
Nihon University  
1866 Kameino, Fujisawa  
Kanagawa 252-8510  
JAPON

**Pre Marie-Pierre Ryser-Degiorgis**  
Head of the FIWI Wildlife Group  
Centre for Fish and Wildlife Health (FIWI)  
Dept. Infectious Diseases and Pathobiology  
Vetsuisse Faculty, University of Bern  
Postfach, Länggass-Str. 122  
CH-3001 Berne  
SUISSE

#### SIÈGE DE L'OIE

---

**Dr Keith Hamilton**  
Chef  
Service de Préparation et de Résilience  
[oiie@oiie.int](mailto:oiie@oiie.int)

**Dre Tiggy Grillo**  
Chargée scientifique du programme de santé de la faune  
Service de Préparation et de Résilience  
[oiie@oiie.int](mailto:oiie@oiie.int)

**Dr François Diaz**  
Chargé de mission  
Service de Préparation et de Résilience  
[oiie@oiie.int](mailto:oiie@oiie.int)

---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2021**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et désignations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.